



FORCE OUVRIÈRE

RÉGION Provence Alpes Côte d'Azur Corse - Branche Santé

Pétition des aides-soignants, Auxiliaires de puériculture et des AMP au Ministre de la Santé

Le métier d'aide-soignant est de plus en plus exigeant. Nos compétences, notre rôle dans les équipes pluridisciplinaires et nos responsabilités ne cessent d'évoluer depuis plusieurs années. Les conditions de travail sont de plus en plus difficiles.

C'est pourquoi nous estimons aujourd'hui légitime d'être reclassé(e)s afin de bénéficier d'une grille de salaire correspondant à nos compétences et responsabilités en constante évolution.

Cela suppose :

- La reconnaissance du diplôme d'Etat d'AS, d'AP et d'AMP au niveau du bac Professionnel,
- Le reclassement en catégorie B avec intégration des primes spécifiques,
- Le maintien de la retraite en catégorie active.

NOM	Prénom	Fonction	Etablissement	Signature